



Communiqué de presse

Hors séance boursière – Information réglementée*

Bruxelles, 23 décembre 2015

Résultat de l'augmentation de capital pour le personnel de KBC Groupe SA et conséquences dans le cadre de la législation en matière de transparence

La traditionnelle augmentation de capital annuelle pour le personnel de KBC Groupe SA et ses filiales en Belgique entraîne, le 23 décembre 2015, les modifications suivantes en ce qui concerne le capital social et le nombre d'actions/ de droits de vote de KBC Groupe SA.

- Le capital social est majoré de 1 066 272 euros à 1 454 298 014,35 euros.
- Le nombre total d'actions augmente avec 306 400 à 418 087 058. Le nombre de droits de vote est aussi porté avec 306 400 à 418 087 058.

Les informations les plus récentes concernant le capital social et le nombre d'actions KBC Groupe SA en circulation sont également disponibles sur www.kbc.com.

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à :

Wim Allegaert, Directeur Investor Relations, groupe KBC
Tél. +32 2 429 50 51 - E-mail : wim.allegaert@kbc.be

Viviane Huybrecht, Directeur Communication Corporate / Porte-parole de KBC Groupe
Tél. +32 2 429 85 45 - E-mail : pressofficekbc@kbc.be

* Le présent communiqué contient des informations soumises à la législation européenne en matière de transparence des entreprises cotées.

KBC Groupe SA

Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht
Directeur Corporate
Communication /
Porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service Presse
Tél. 02 429 65 01
Tél. 02 429 29 15
Fax 02 429 81 60
E-mail : pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse KBC sont disponibles sur www.kbc.com ou sur simple demande adressée par courriel à pressofficekbc@kbc.be

Suivez-nous sur www.twitter.com/kbc_group